



CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LE PROJET DE CRÉATION DE

L'INSTITUT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENTS ET DE CIVILISATION INDIENNE

ENTRE

LA FAGRHCTR

(Fédération des Associations et Groupements Religieux Hindous
et Culturels Tamouls de la Réunion)

LA COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

ET

LA RÉGION RÉUNION

PRÉAMBULE

Concernant la FAGRHCTR

La FAGRHCTR (Fédération des Associations et Groupements Religieux Hindous et Culturels Tamouls de la Réunion) a été déclarée en préfecture le 6 décembre 1971. Structure cinquantenaire, elle s'est fixée les missions suivantes :

- la défense des droits, la promotion, la valorisation du patrimoine culturel et culturel ;
- la mise en place d'actions pour fédérer les réunionnais de confession Hindoue et de culture indienne dans le respect et l'harmonie ;
- le positionnement en tant qu'interlocuteur privilégié des instances publiques pour défendre les intérêts communs et fondamentaux de la communauté indienne à La Réunion ;
- l'organisation d'un espace de dialogue entre les forces vives afin d'échanger, d'entreprendre et de favoriser les actions sur le territoire réunionnais.

La Fédération Tamoule s'est fixée comme ambition depuis 2018 de prioriser les activités liées à l'enseignement et à les professionnaliser. *In fine*, l'objectif est de développer un partenariat avec le Gouvernement Indien et notamment l'État Indien du Tamil Nâdou.

Concernant la Commune de Saint-André

Saint-André est la porte d'entrée de la microrégion Est. Elle accueille la communauté la plus importante de l'île d'habitants de confession hindoue et d'origine tamoule. Le territoire compte d'ailleurs de nombreux édifices religieux et remarquables sur le plan architectural. Quant au patrimoine immatériel et moral de la communauté il rythme la vie des habitants de la commune quotidiennement.

Le projet de mandature 2020-2026 s'articule autour des 4 piliers structurants suivants :

- **Pilier 1** : Saint-André, une ville verte et durable ;
- **Pilier 2** : Saint-André, une ville dynamique et attractive ;
- **Pilier 3** : Saint-André, une ville solidaire et inclusive ;
- **Pilier 4** : Saint-André, une ville avec une gouvernance dédiée et de proximité.

Une des priorités phares de la mandature est le développement de l'éducation, de l'enseignement et de la culture sous toutes ses formes et à destination de tous les publics.

Concernant la Région Réunion

La Région Réunion porte l'ambition d'une Réunion dynamique, solidaire, et écologique autour d'un projet global et cohérent, fondé sur les 3 axes suivant :

- Le développement humain et la solidarité ;
- Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons ;
- Le développement durable et la transition écologique ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objectif de la convention de partenariat

Par la présente convention, les partenaires suscités manifestent leur volonté commune de coopérer en vue de permettre la création de **l'Institut Régional d'Enseignements et de Civilisation Indienne (IRECI)** sur le territoire de la Commune de Saint-André.

Cet Institut à vocation régionale aura pour ambition de promouvoir l'enseignement et la civilisation indienne dans son ensemble par le biais d'activités tels que :

- L'enseignement de la civilisation indienne, de l'histoire, de la géographie, de la sociologie et de l'économie indienne ;
- L'enseignement de l'anthropologie indienne et indo-réunionnaise ;
- L'enseignement de la langue tamoule écrite et parlée (en partenariat avec la chaire universitaire tamoule) ;
- La création d'un espace muséal dédié à l'Engagisme ;
- L'enseignement de la science Ayurvédique (médecine naturelle) et du yoga ;
- L'enseignement artistique à travers la peinture, la sculpture, le graphisme.
- La création d'un espace multimédia, de production audiovisuelle et cinématographique ;
- Le déploiement d'un programme d'études, de conférences et de recherches.
- La valorisation de l'artisanat indien et de la cuisine indienne (espace de restauration) .

Article 2 : Engagements concernant La FAGRHCTR

La FAGRHCTR s'engage à mener au niveau du projet les études liées à la conception et aux travaux de réalisation d'un Institut Régional d'Enseignements et de Civilisation Indienne.

La Fédération Tamoule favorisera dans le cadre de ce projet la dynamisation de la coopération régionale avec l'Inde en faveur du développement territorial réunionnais.

Elle sollicitera sur le plan financier les fonds publics et privés nécessaires.

L'objectif annoncé est l'ouverture de l'Institut pour le Nouvel An Tamoul de 2026.

Article 3 : Engagements concernant la Commune de Saint-André

La Commune de Saint-André s'engage à mettre à disposition de la FAGRHCTR une emprise foncière de 4000 m² au niveau du site dit Martin-Valliamé. Cette superficie sera actualisée à la suite des études réalisées et fera l'objet d'une mise à disposition pour la bonne réalisation du projet.

La Commune de Saint-André s'engage également à accompagner la fédération, au niveau de l'ingénierie dans la réalisation des études portant sur le programme et le Dossier Consultation des Entreprises (DCE) nécessaires à son opérationnalité.

En premier lieu, l'humain parce que la Région Réunion souhaite mettre les Réunionnais.e.s. au cœur de son projet. A travers l'éducation, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, la lutte contre l'illettrisme, la mobilité, la culture et l'identité, la collectivité régionale entend donner aux Réunionnais.e.s. les moyens de leur émancipation et de leur épanouissement.

L'économie ensuite, en portant une « nouvelle économie » axée sur la relance de l'investissement, l'accompagnement de nos entreprises à l'export et dans leurs démarches d'innovation. Dans ce contexte, la Région Réunion souhaite ouvrir de nouveaux horizons à notre économie et valoriser sa position de région européenne au cœur du bassin indo-océanique.

Le territoire, enfin, parce que nous devons résorber les déséquilibres et nous engager sur la voie de la transition écologique. La Région Réunion souhaite rééquilibrer les territoires dans les choix de mobilité, ou encore au niveau de la localisation des logements ou des facteurs de production ; et enfin atteindre notamment l'objectif stratégique d'autonomie énergétique.

ENTRE

- **La Fédération des Associations et Groupements Religieux Hindous et Culturels Tamouls de La Réunion (FAGRHCTR), dénommée Fédération Tamoule de La Réunion,
Sise au 5, Impasse Adolphe Leroy, 97 400 Saint-Denis, représentée par son Président, Monsieur Jean Luc AMARAVADY,**

- **La Commune de Saint-André représentée par son Maire, Monsieur Joé BÉDIER,**

- **La Région Réunion, représentée par sa Présidente, Madame Huguette BELLO,**

Saint-André, le lundi 24 avril 2023

Monsieur Jean Luc AMARAVADY

FÉDÉRATION TAMOULE
DE LA RÉUNION

06, Impasse Adolphe Leroy
97400 SAINT-DENIS
Président de la FAGRHCTR

Monsieur Joé BÉDIER

Le Maire.



Joé BÉDIER
Maire de la Commune de Saint-André

Madame Huguette BELLO

Présidente de la Région Réunion



Article 4 : Engagements concernant la Région Réunion

La Région Réunion, s'engage à mobiliser les moyens et outils financiers dédiés, sur la base des études qui seront réalisées, afin de contribuer à la réalisation du projet.

Elle s'engage à accompagner la FAGRHCTR sur les projets de coopération régionale avec l'Inde.

Article 5 : Création d'un comité technique (COTECH) et d'un comité de pilotage (COPIL)

La réussite de ce projet nécessite de mettre en place une organisation technique rigoureuse et une instance de concertation en présence des parties signataires de la convention.

Le comité technique réunira un représentant technique et administratif de chaque partie prenante et sera en charge de préparer le COPIL.

Le comité de pilotage comprendra les élus signataires ou leurs représentants. Il se réunira à minima deux fois par an avec pour missions de valider :

- les étapes de conception ;
- les étapes de réalisation ;
- le mode d'exploitation ;
- les modalités de financement de l'investissement et du fonctionnement.

Article 6 : Déclinaisons opérationnelles

Cette convention fera l'objet d'avenants futurs pour le bon développement du projet.